

# L'éducation de nos enfants: une responsabilité sacrée



UNE CONFÉRENCE DE

## Marion Buller

*Marion Buller est membre de la Première Nation crie Mistawasis Nehiyawak en Saskatchewan. Madame Buller a été la première femme autochtone à être nommée juge en Colombie-Britannique. Durant son mandat de juge d'une cour provinciale, elle a instauré le premier tribunal des Premières Nations en Colombie-Britannique et a ouvert la voie au premier tribunal autochtone de la famille dans la province. Après avoir présidé la Cour provinciale de la Colombie-Britannique pendant vingt-deux ans, Madame Buller a été nommée commissaire en chef de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Depuis la fin de l'Enquête nationale, elle a repris la pratique du droit. Elle est actuellement chancelière à l'Université de Victoria et a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Thompson Rivers. En 2022, elle a été nommée Membre de l'Ordre du Canada.*



**Auteure: Fatou Dia**

Étudiante au doctorat en mesure  
et évaluation en éducation  
Université Laval

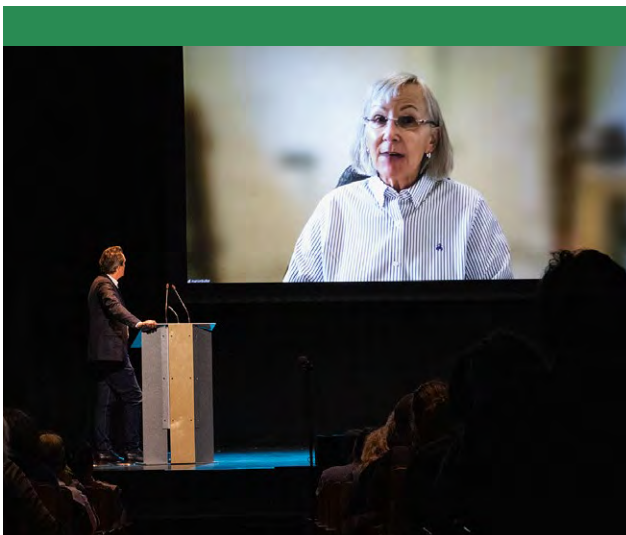
L'éducation n'est pas un cadeau pour les enfants mais un droit! Cette phrase constitue un des points marquants de la conférence de Marion Buller, Chancelière de l'Université de Victoria et membre de la Première Nation Mistawasis Nehiyawak en Saskatchewan. Lors du 5<sup>e</sup> colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples, cette conférence du 2 novembre 2022 portait sur l'éducation de nos enfants. L'éducation constitue effectivement un droit pour chaque être humain et aucun enfant ne doit être laissé en rade.

Au Canada, des générations de parents ont été traumatisées par l'histoire des pensionnats qui a fait énormément de victimes, a rappelé celle qui a été commissaire en chef de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il s'agit donc de s'assurer que les enfants seront loin de ce malheureux traumatisme et de leur donner envie d'aller à l'école. Marion Buller nous demande comment s'assurer d'atteindre cet objectif. Il s'agit de questions ouvertes et adressées à tous et à toutes.

Et pourtant, des barrières se dressent entre ces enfants et l'accès à l'éducation alors qu'ils y ont droit. C'est aussi un droit reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**On parle ici en particulier d'une éducation adéquate concernant notamment le respect des langues et cultures autochtones. Un appel à l'action est alors lancé aux personnes enseignantes en tant qu'actrices centrales dans l'éducation de nos enfants. Ces derniers doivent recevoir l'enseignement qu'il faut sur les femmes autochtones qui ont été assassinées ou portées disparues afin de sauvegarder la mémoire de ces évènements.**

L'éducation doit par conséquent être faite par les Autochtones, avec les Autochtones et non pour les Autochtones! Elle doit aussi se faire dans une perspective d'inclusion des enfants, des filles et des femmes. Première femme autochtone à être nommée juge à la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, où elle a siégé pendant 22 ans, Marion Buller attire l'attention sur les avancées en éducation. Elle a notamment remarqué positivement que les observations qu'elle entendait auparavant, lorsqu'elle intégrait l'école de droit ont disparu.



Mention de source de la photo: Kim Kowtaluk



Mention de source de la photo: Kim Kowtaluk

Marion Buller a toutefois souligné qu'il n'existe pas de solution unique qui s'appliquerait à tous les Autochtones. L'éducation est un droit pour tous, peu importe le niveau et doit être enseignée impartialement. Les droits de la personne en général, et ceux des Autochtones en particulier, doivent donc être respectés. Pour y parvenir, nous devons donc travailler à combattre les injustices au sein même des organisations et de la société, par exemple en s'attaquant au racisme systémique qui affecte particulièrement les Autochtones.

Cette conférence a été axée sur la responsabilité de tous et toutes dans l'éducation de nos enfants. Cette responsabilité partagée est du ressort de la communauté autochtone en premier, par les membres et pour les membres. Il faut donc impérativement que les enseignants et les enseignantes soient dans cette action. Depuis la fin de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Marion Buller est retournée à la pratique du droit. Elle est actuellement chancelière de l'Université de Victoria et membre de l'Ordre du Canada depuis 2022, en plus d'avoir précédemment reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Thompson Rivers.